ADHESION 2027

DOCUMENT A REMPLIR ET A NOUS RETOURNER AVANT LE 31 DECEMBRE 2026

accompagné du règlement de la cotisation à l'ordre de ASSEM 17
(par chèque bancaire ou virement)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

IDENTITE DE LA STRUCTURE	
TITRE OU SIGLE	
SIEGE SOCIAL	
ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente du siège social)	
TELEPHONE	
ADRESSE MAIL	
SITE INTERNET	
NUMERO DE SIRET	
CODE NAF	

TYPE DE LA STRUCTURE

- ☐ Ecole de Musique
- ☐ Ecole de Musique et de Danse
- ☐ Ecole de Danse
- ☐ Orchestre d'harmonie
- ☐ Batterie-Fanfare
- ☐ Banda
- ☐ Orchestre symphonique
- ☐ Chorale, groupe vocal
- ☐ Musiques actuelles
- ☐ Autres (à préciser) : _____

STATUT DE LA STRUCTURE

- ☐ Association loi 1901
- ☐ Publique (Municipalité, CDC, CDA)
- ☐ Privée

GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE

PRESIDENT(E) **ou REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE** **(pour les structures publique)** Nom et Prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse mail	

DIRECTEUR (DIRECTRICE) **CHEF D'ORCHESTRE** **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE** Nom et Prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse mail	

POUR LES STRUCTURES ASSOCIATIVES UNIQUEMENT

SECRETAIRE Nom et Prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse mail	

TRESORIER(E) Nom et Prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse mail	

EFFECTIFS DE LA SAISON 2026-2027

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	Total	Elève de moins de 18 ans
1 - Effectif physique Musique de l'établissement		
2 - Effectif physique Danse de l'établissement		
3 - Effectif physique double cursus Musique + Danse		
Total élèves physiques (1 + 2 – 3)		

ORCHESTRES ET GROUPES VOCAUX	Total	Pratiquant de moins de 18 ans
Nombre d'adhérents		

AUTRES ENSEMBLES	Total	Pratiquant de moins de 18 ans
Nombre d'adhérents		

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT

Ecoles de musique associatives :

- Copie des diplômes des nouveaux professeurs

Pour toutes les structures associatives :

- Copie des statuts à jour
- Copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Bilan et le compte de résultat du dernier exercice clos
- Budget Prévisionnel de l'année (ou la saison en cours)
- Un relevé d'identité bancaire conforme aux statuts de l'association

COTISATION 2027

ASSEM 17

Adhésion A : Structures souhaitant bénéficier du chèque Sport et Culture du département de la Charente-Maritime (y compris structures privées)

Tarif unique	30 €	

Adhésion B : Acteurs divers (organisateurs de spectacles, de festivals…)

Tarif unique	Adhésion A + 70 €	100 €	

Adhésion C : Ecoles de musique et/ou de danse ; Orchestres et groupes vocaux (structures publiques et associatives sous convention ECLAT uniquement)
Cette cotisation ouvre le droit aux subventions du département de la Charente-Maritime pour les structures qui remplissent les critères fixés dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et de la Pratique Amateur

Ecoles de Musique et/ou de Danse			
Moins de 80 élèves	Adhésion A + 75 €	105 €	
De 81 à 120 élèves	Adhésion A + 115 €	145 €	
De 121 à 300 élèves	Adhésion A + 155 €	185 €	
De 301 à 500 élèves	Adhésion A + 210 €	240 €	
De 501 élèves à 700 élèves	Adhésion A + 250 €	280 €	
A partir de 701 élèves	Adhésion A + 280 €	310 €	

Orchestres et groupes vocaux			
De 1 à 10 membres	Adhésion A + 70 €	100 €	
De 11 à 30 membres	Adhésion A + 95 €	125 €	
De 31 à 60 membres	Adhésion A + 120 €	150 €	
A partir de 61 membres	Adhésion A + 160 €	190 €	

TOTAL 1 (Cotisation ASSEM 17)	

CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE (CMF)

Cotisation fixe	54 €		
Cotisation variable (obligatoire si cotisation fixe)	Nombre d'adhérents		
Ecole de musique et/ou de danse		X 0,67 €	
Orchestres et groupes vocaux		X 3,60 €	

TOTAL 2 (Cotisation CMF)	

MONTANT DE LA COTISATION 2027 = Total 1 + Total 2	